

Véronique Cornet (MR) – Député Bourgmestre
Communiqué de presse – 11 mai 2006

ICDI :

Le Ministre ouvre deux enquêtes

Ce jeudi 11 mai 2006, Véronique Cornet a interpellé le Ministre Courard sur les pratiques en cours à l'ICDI. **Véronique Cornet a demandé au Ministre d'adopter une attitude très ferme et claire dans le cadre de ce dossier.** Pour Véronique Cornet, **de telles pratiques, si elles se révèlent exactes, sont en effet inacceptables au sein d'un secteur qui ne devrait pourtant avoir qu'un seul objectif : sa mission de service au public dans le respect des deniers publics et dans l'intérêt général.**

Le Ministre a tout d'abord indiqué, sous réserve que les informations soient confirmées, que ce qu'il a vu lui permet de penser que les pratiques décrites dans la presse et spécifiquement dans le reportage de la RTBF sont inacceptables.

Le Ministre a dès lors ouvert ce matin une enquête circonstanciée sur les pratiques reprochées et notamment la politique d'attribution des véhicules de fonction.

Véronique Cornet a également souhaité savoir quelles suites le Ministre donnerait au recours introduit par Philippe Sonnet et Olivier Chastel. A ce niveau le Ministre a indiqué que le 27 avril dernier il avait mandaté son administration pour entamer sans délais **une enquête sur la conformité du PV du 6 mars.** L'instruction est en cours. Les conclusions sont attendues pour le 8 juin prochain, date à laquelle le Ministre annonce qu'il prendra sa décision tout en précisant qu'il n'acceptera pas « des pratiques du passé ».

Le Ministre a par ailleurs indiqué que le cumul des fonctions de Président et de Fonctionnaire gérant était en contradiction avec le Code de la Démocratie locale !!

Véronique Cornet a également demandé au Ministre si la reprise de fonctions de Lucien Cariat est possible, légale voire souhaitable étant donné que l'âge normal de la retraite est actuellement fixé à 65 ans et que l'intéressé aura 67 ans à la date de sa « redésignation » au titre de fonctionnaire gérant « définitif » (ndlr : c'est le mot utilisé dans le PV).

Sur ce point, le Ministre a expliqué que Lucien Cariat devait demander une dérogation à l'ONSS mais que les cas connus étaient rares. C'est donc à l'ONSS de statuer mais **le Ministre a ajouté que ça ne lui paraissait pas opportun !**

Enfin, Véronique Cornet a souhaité connaître la position du Ministre quant aux propos tenus par le conseil de Lucien Cariat. Celui-ci a en effet déclaré, à propos du mode d'approbation des décisions à l'ICDI : « C'est une coutume (...) on ne va pas changer la loi lorsque quelqu'un de nouveau arrive ». Sur ce point, le Ministre a répondu que des coutumes n'avaient pas lieu d'être et qu'il s'agissait plutôt d'agir selon une gestion sérieuse.

Enfin le Ministre a appelé le CA de l'ICDI a prendre ses responsabilités si des irrégularités sont comises. **Véronique Cornet a souligné que les administrateurs de l'ICDI et les communes associées ne reçoivent pas les informations et documents nécessaires leur permettant d'assurer un contrôle efficace des décisions prises au sein de l'ICDI !**

En conclusion, Véronique Cornet a souligné qu'il était urgent de mettre un terme à ces abus afin que les institutions publiques ne perdent définitivement toute crédibilité.

Contact : Nicolas Sottiaux 0486 302 712